
Où déposer mes pneus usagés ?

Modifié le 22/04/25

Les pneus usagés ne sont pas collectés, ni en tant qu'ordure ménagère ni en tant qu'encombrant.

Ces pneus, sans leurs jantes, doivent provenir d'automobiles ou de deux-roues des particuliers.

Ils sont à déposer à l'une de ces 10 déchetteries de la Métropole :

- Anneville-Ambourville
- Bois-Guillaume
- Boos
- Cléon
- Déville-lès-Rouen
- Duclair
- Le Petit-Quevilly
- Le Trait
- Saint-Etienne-du-Rouvray
- Saint-Martin-de-Boscherville

Adresses et horaires de ces déchetteries [ICI](#)

Vous pouvez également déposer vos pneus usagers chez un garagiste. Pour retrouver le plus près de chez vous, rendez-vous sur : <https://www.quefairedemesvieuxpneus.fr>

En effet, la loi AGEC a notamment instauré le dispositif « 8 pour zéro » : les distributeurs (garages de plus de 250 m²) sont tenus de reprendre vos pneus usagés dans la limite de huit unités par jour et par déposant, sans obligation d'achat. La gestion des pneus est ainsi facilitée tout en contribuant à la valorisation, au réemploi ou au recyclage des matériaux.

Toutes les informations sur [Legifrance](#).

Table des matières